

GARANTIE DE BLANCO CANADA INC.

Garantie à vie limitée: éviers en acier inoxydable et en SILGRANIT

BLANCO CANADA INC., ci-après désignée BLANCO, est heureuse d'offrir une garantie à vie limitée au propriétaire original de l'évier BLANCO, pour tous les modèles utilisés à des fins domestiques normales. BLANCO garantit ses éviers contre tout défaut de fabrication lié aux matériaux et à la main-d'oeuvre.

BLANCO répare ou remplace, sans frais, exclusion faite des coûts de main-d'oeuvre, tout évier fourni par BLANCO qui s'avère défectueux dans le cadre d'une utilisation normale. Un évier de remplacement équivalent est fourni au propriétaire initial pourvu que l'évier défectueux ait été installé conformément aux procédures d'installation de BLANCO, qu'il ait été utilisé et nettoyé de la façon recommandée, qu'il n'ait pas été endommagé de façon abusive et qu'il n'ait pas fait l'objet d'une mauvaise utilisation ou de négligence. Les encoches, les égratignures et les taches ne constituent pas des défauts de fabrication. BLANCO n'est pas responsable des encoches, des égratignures et des taches qui peuvent apparaître avec le temps dans le cadre d'une utilisation normale. Veuillez vous reporter aux instructions de nettoyage afin d'assurer que votre évier maintienne son apparence initiale. La responsabilité de BLANCO n'est pas engagée aux termes de la présente garantie lorsqu'un évier a été utilisé à des fins non domestiques, n'a pas été installé correctement ou s'il a été endommagé par la chute d'un objet lourd ou par une manipulation inappropriée. BLANCO n'est pas responsable du coût du matériel ou de la main-d'oeuvre lié à l'enlèvement ou au remplacement d'un évier défectueux ni de toute perte ou préjudice causé en raison d'un évier défectueux. Tous les frais de transport vers et à partir du point de vente sont à la charge de l'acheteur.

Tout évier retourné doit être dans l'emballage original et être accompagné de tous ses accessoires et pièces, et de la documentation fournie au moment de l'achat. BLANCO se réserve le droit d'inspecter tout évier prétendument défectueux avant de le remplacer.

EXCLUSIONS DE GARANTIE Sont exclus les accessoires composant l'évier (les crépines, raccords d'évacuation, vide-ordures et autres).

Accessoires BLANCO garantit ses accessoires pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat.

Garantie à vie limitée Tous nos robinets sont inspectés et testés avec attention à l'usine. Toutefois, si un robinet présente un défaut de fabrication, BLANCO se réserve le droit de remplacer la pièce défectueuse ou le robinet en entier.

BLANCO garantit ses robinets contre tout défaut de fabrication lié aux matériaux et à la main-d'oeuvre; y compris la qualité du fini et les cartouches à disque de céramique, à compter de leur date d'achat original et tant que l'acheteur original

des robinets demeure propriétaire de la maison. En cas de problème avec une cartouche pendant la période de garantie, BLANCO fournit une cartouche de remplacement sans frais.

Fini et cartouche à disques de céramique
(*à l'acheteur original)

GARANTIE À VIE*

Composantes mécaniques, douchettes à main et flexibles (*à l'acheteur original)

GARANTIE À VIE*

Une garantie de robinetterie améliorée est entrée en vigueur le 15 Avril 2010. À noter que la nouvelle garantie n'est pas rétroactive aux robinets achetés avant cette date. Ainsi, la durée de protection des composantes mécaniques, de la douchette et des flexibles passe de 2 ans à une garantie à vie limitée. Auparavant, seuls le fini et les cartouches à disques de céramique possédaient une garantie à vie limitée.

La garantie ne couvre pas les robinets qui n'ont pas été installés correctement, qui ont été utilisés abusivement, qui sont utilisés ailleurs que dans une cuisine résidentielle ou qui ont été endommagés par des dépôts de minéraux ou des nettoyants corrosifs ou abrasifs. La présente garantie ne couvre pas les frais d'envoi ou de main-d'oeuvre et tout autre coût lié à l'installation ou au remplacement de tout produit ou de toute pièce, et n'est offerte qu'au propriétaire initial.

BLANCO n'est pas responsable et n'engage pas sa responsabilité à l'égard d'un préjudice indirect, spécial ou consécutif relatif à l'utilisation ou au rendement de ses robinets, et sa responsabilité aux termes de la présente garantie se limite au remplacement du matériel défectueux au lieu d'achat.

Obligations du propriétaire initial Le reçu de caisse original doit être conservé par le client et constitue la seule preuve d'achat acceptable.

BLANCO ne fournit aucune garantie supplémentaire, explicite ou implicite, et toute garantie implicite y compris celle relative à la qualité marchande ou au caractère adéquat pour une fin particulière, se limite à la durée de la garantie écrite et limitée énoncée aux présentes.

Aucun employé, représentant ou autre personne n'est autorisé à fournir une garantie pour le compte de BLANCO à l'égard d'un produit de BLANCO, qui soit complémentaire ou différente de la garantie énoncée précédemment, à moins qu'une telle garantie n'ait été préalablement approuvée par un représentant dûment autorisé de BLANCO.

La présente garantie vous confère certains droits légaux spécifiques et vous pouvez avoir d'autres droits en fonction de la province où vous habitez.

Pour obtenir des services relatifs à la garantie, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de BLANCO en composant le numéro sans frais 1-877-425-2626.